

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE - TFP APS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen TFP-APS pour l'obtention de la carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité

PUBLIC CONCERNE

Tout public

PRE-REQUIS

Connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par écrit et par oral. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre Européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec(2008) du 2 juillet 2008. Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la Commission Locale d'Agrément et de Contrôle ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

175 heures - Horaires : 08:30-12:30 / 13:30-17:30 - Stagiaires minimum 4 / maximum 12

LIEU DE LA FORMATION

275 route de Nîmes 34070 Castelnau-le-Lez (34)

CONTENU DE LA FORMATION

Voir programme en annexe.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation. Organisation de travail en sous-groupes sur des mises en situation pour favoriser l'engagement des bénéficiaires.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

M. TERAB Yacin, 20 ans d'expérience dans la sécurité publique et privée.

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE - TFP APS

MODALITES D'EVALUATION

Évaluations à chaud à chaque module par QCM et mise en situation

MOYENS TECHNIQUES

Salles de cours, salle de sport (dojo), ordinateurs, tablettes, véhicules

TARIF

1925€ net de taxe (valable jusqu'au 31/12/2025)

CONTACT

Info@savi-formations.com - 07 66 70 20 79

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Formation sous conditions d'aptitude médicale

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription au moins un mois avant le début de la session

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATS PREPAREES

95% de taux de réussite

VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Possibilité de valider des blocs de compétences, et ne repasser que ceux qui n'ont pas été validées afin d'obtenir la certification.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

Les titulaires des diplômes délivrés par l'ADEF (A3P, ASA, ASC) seront dispensés des U.V du tronc commun

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

La réussite à l'examen TFP APS donne accès à la carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour exercer l'activité d'agent de prévention et de sécurité.